

## Onze organisations s'adressent à Fillon

### **Travailleurs sans papiers /**

mercredi, 7 octobre 2009 / **Frédéric Dayan**

---

La CGT, la CFDT, Solidaires, la FSU, l'UNSA, la Ligue des Droits de l'Homme, la Cimade, le Réseau Education Sans Frontières, Femmes Egalité, Autremonde et Droits devant se sont adressés par courrier au Premier ministre pour lui demander "que soit éditée une circulaire de régularisation des salarié(e)s, qui permette d'en finir avec ces blocages et ces discriminations constatés."

Voici le contenu de ce courrier, paraphé pour la CGT par Bernard Thibault :

*Le 29 avril 2008, plusieurs organisations signataires de ce courrier (CGT, CFDT, LDH, Cimade) s'étaient adressées à vous suite à la grève engagée le 15 avril 2008 par de nombreux travailleurs immigrés « sans papiers ».*

*Vous leur aviez alors répondu, par un courrier du 6 mai 2008, que « le travail de concertation avec les organisations syndicales et les associations qui accompagnent ces demandeurs de papiers devait être développé pour trouver la meilleure solution possible pour les travailleurs concernés ». Et vous poursuiviez en écrivant qu'il fallait « laisser à la loi le temps nécessaire pour trouver toute son application... » et que vous ne manquerez pas « de faire examiner toutes les propositions » qui pourraient vous « être faites au vu des résultats de cette politique ».*

*Nous pensons que ce temps est venu.*

*Comme vous le savez, ces salarié(e)s font bien souvent le travail que personne ne veut faire dans les conditions qu'ils subissent. La plupart de ces salarié(e)s cotisent partout, paient leurs impôts mais ne bénéficient d'aucun droit social. Ils ne prennent le travail de personne.*

*Nos organisations syndicales et associations sont impliquées dans la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers, particulièrement en application de l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007. Des discussions ont été menées avec les différents ministères depuis plus d'un an.*

*Nous sommes aujourd'hui obligés de constater que des « blocages » persistent, voire grandissent, quant à l'application même des textes ministériels relatifs à la prise en compte de cette réalité économique. De façon générale, nous constatons que le traitement de chaque dossier de salarié(e) est loin d'être similaire selon les départements et même entre des salarié(e)s de situation parfaitement identique, y compris au sein d'une même entreprise, cela alors que nous vivons tous dans la même République. D'autre part, des discriminations graves persistent selon la nationalité des salarié(e)s employé(e)s pour un même travail, notamment contre les Algériens et les Tunisiens. Et le secteur des « services à la personne » continue d'être traité au « goutte à goutte » malgré les besoins immenses que connaît notre pays.*

*C'est pourquoi, nous vous demandons que soit éditée une circulaire de régularisation des salarié(e)s, qui permette d'en finir avec ces blocages et ces discriminations constatés.*

*Cette circulaire doit définir des critères améliorés, simplifiés, appliqués dans l'ensemble du territoire national. Elle doit garantir une égalité de traitement de chaque salarié(e) quel que soit son lieu de travail et à l'intérieur d'un même lieu de travail. Elle doit définir une procédure de régularisation sécurisée et standardisée quel que soit le département.*

---